

BLAGNAC , QUESTIONS D'HISTOIRE



*Si Pinot m'était conté...
Le peintre Abel Fabre
L'Armagnac, un espoir brisé
Le tam-tam de la colère*

Le Château de Pinot vers 1990
(photothèque municipale)

SI PINOT M'ÉTAIT CONTÉ...

Après les chantiers « interdits au public » et leurs imposantes structures métalliques, apparaissent un bois, une prairie et une grande bâtisse aux multiples fenêtres. A l'arrière du bâtiment, dans la cour inondée de soleil, des enfants, chaussés de patins à roulettes, s'entraînent sous la direction de leurs enseignants.

En ce début de printemps 2003, grands et petits ne se doutent pas que ce lieu appelé « Pinot » a vu défiler depuis six siècles plusieurs familles de la noblesse, des bourgeois fortunés ou de simples rentiers.

Les Barons

D'après Bertrand Lavigne, la « métairie de Pinot existait déjà au XV^e siècle. Elle appartenait, en 1460, à Germaine de Saint-Avit qui la vendit, quelques années plus tard, à un certain Bourrassier, bourgeois de Toulouse ».

A la même époque, Nicolas de Voisins possède une vaste baronnie avec Blagnac comme chef-lieu. Pourvu de nombreux privilèges mais démuné de terres bien à lui, il épouse vers 1475, Marie Bourrassier qui apporte en dot le domaine de Pinot.

Les barons de Blagnac « jouissaient » seulement « du château (féodal), du jardin et du pesquier de la fontaine * » et à Cornebarrieu « d'une petite maison et d'un bois ».

Aussi, déjà en 1467, Nicolas de Voisins, intente un procès à la communauté de Blagnac, dont les habitants, se plaint-il, ne lui payent pas les redevances auxquelles il



Son écusson



Nicolas de Voisins

* terrain compris entre la fontaine-couverte (ou des trois cannelles) et la Garonne.

a droit et ne lui prêtent pas le serment de fidélité. Après trois ans de débats, les Blagnacais doivent lui céder « la propriété du pré communal » à condition toutefois de conserver « le droit de pacage après l'enlèvement de la récolte ».

La métairie de Pinot et ses terres s'ajoutent donc à cette « première propriété personnelle » des barons de Blagnac.

Ce pré prend le nom de « prat del Seignou » et vers 1800 celui de « pré de Boyer ». Les Blagnacais n'oublieront pas la possibilité d'y faire paître leurs bêtes : trois cents ans plus tard, ce droit soulèvera des contestations dont nous parlerons le moment venu.

César de Voisins, petit-fils de Nicolas, se déclarant « très humble », très obéissant et très fidèle serviteur (...) de Sa Majesté le roi de France », fait en 1665, le dénombrement de ses pouvoirs et de ses biens sans omettre Pinot. « Je jouis (dit-il), et possède noblement les deux tiers de la baronnie de Blagnac * (...) le droit de prison et autres droits dépendants de la justice haute, moyenne et basse (...), le tiers du port et passage (...), un moulin à deux nefs flottant sur la Garonne (...), plus la métairie de Pinot de la contenance de 93 arpents (1 arpent = 56,90 ares) environ en terres, bois et prés (...) »

Durant plus de 200 ans, le domaine de Pinot sera resté entre les mains des barons de Blagnac. Marguerite de Voisins, fille de César, épouse, en 1673 dans l'église du château de Saint Michel du Touch, Charles Dumont d'Attily, conseiller du roi puis Maître des Eaux et Forêts. Mais Gabriel Dumont leur fils et successeur, cède la baronnie de Blagnac à Joseph de Gargas qui se défait très vite de Pinot.

Les Parlementaires

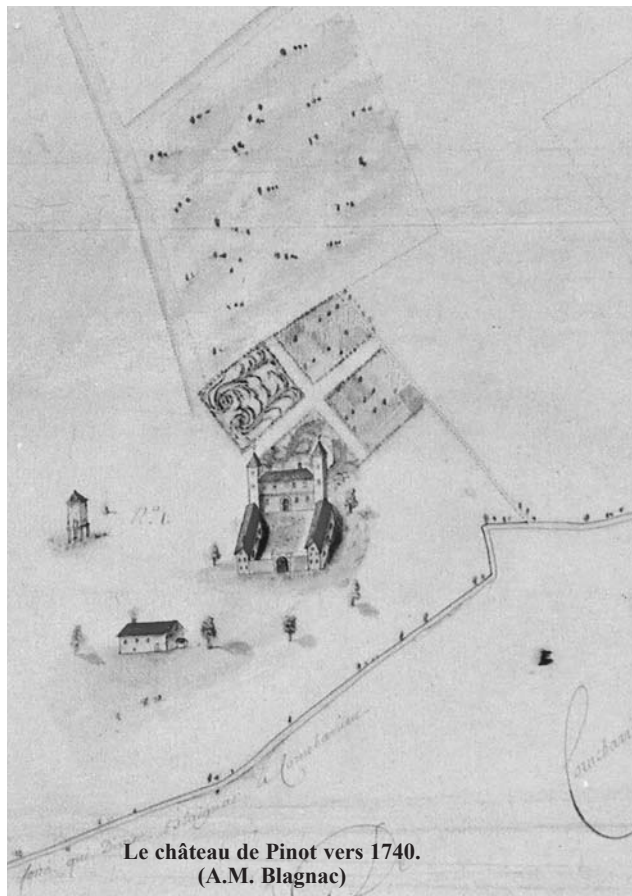
En conséquence, au début du XVIII^e siècle, le domaine de Pinot devient la propriété de parlementaires toulousains et en particulier de la famille des de Boyer dont le personnage le plus important en ce qui concerne Blagnac, a été Bertrand, Bernard de Boyer-Drudas.

* sa sœur Izabeau avait vendu 1/3 de la baronnie aux d'Aldéguier vers 1648.

Dans le compoix de 1748, il possède non pas la « métairie » mais «le château» de Pinot avec « ses tours et offices, logement pour le métayer, pigeonnier à quatre piliers, ses deux métairies appelées Labeyrie et Raspide, les sols, jardins, terres, vignes, prés et sorties le tout joignant et contigu de contenance de 191 arpents » délimité par deux chemins allant de Blagnac à Aussonne et par le fossé « mairial » entre Blagnac et Cornebarrieu. Il faut ajouter à cet imposant domaine quelques autres terres labourables et prés à Barrieu et au Ritouret ainsi que la métairie de Bordeneuve à Cornebarrieu qui le joute.

A cette époque, le domaine de Pinot surpasse tous les autres, Carrière, Uzou..., par sa superficie et se distingue par ses terres d'un seul tenant.

Nous ne connaissons pas la date de construction du château. Mais, selon toute vraisemblance, les de Boyer



Le château de Pinot vers 1740.
(A.M. Blagnac)

ont transformé dans les toutes premières décennies du XVIII^e siècle, la maison de maître en un édifice plus luxueux avec sa chapelle particulière. Le prêtre, Michel d'Armengaud, mentionne celle-ci dans le procès-verbal de la visite à Blagnac, le 10 mai 1746, de Mgr l'Archevêque de Toulouse, Charles-Antoine de la Roche-Aymon.

Avoir des biens ruraux pour les parlementaires toulousains représente une valeur sûre et indispensable. Comme le note Jack Thomas « les offices parlementaires ne sont que l'élément visible de la fortune de la noblesse toulousaine

(...), les biens mobiliers y compris la valeur de leur charge ne représentent qu'un tiers de la fortune totale des magistrats (...) hôtel particulier et surtout seigneuries, métairies et châteaux ruraux constituent la plus grande partie de leur richesse (...). L'essentiel de leurs revenus provient (...) de la vente du blé récolté dans leurs multiples métairies... »

Ces remarques fort pertinentes pour l'ensemble des parlementaires toulousains ne s'appliquent pas à Bertrand, Bernard de Boyer, conseiller à la Grand'Chambre, puis président à mortier.

Certes, il possède la plus grande propriété de Blagnac, c'est-à-dire Pinot, et de plus une métairie à Casselardit appelée Meynery, deux autres à Fronton et des biens à Drudas ainsi qu'un « hôtel » rue des Nobles à Toulouse (actuelle rue Fermat) dans le « quartier des Parlementaires ». Cependant le capital immobilier de « Messire B.-B. de Boyer, baron de Drudas et de Sauveterre, seigneur de Cadours, Aussiac et Pinot » ne s'élève qu'à 32,89 % de sa fortune tandis que des rentes constituées sur des particuliers et des actions – trois uchaux au moulin du Bazacle –, forment les 67,11 % restants.

B.B. de Boyer-Drudas, le plus important propriétaire de Blagnac se range en troisième position des Toulousains les plus riches au moment de la Révolution de 1789. Il fait partie de la dizaine de parlementaires dont la fortune dépasse le million de francs.

Du 8 septembre au 11 novembre, période de vacation du parlement, comme les autres magistrats, il séjourne dans ses propriétés afin de surveiller les métayers et d'évaluer les récoltes. En ce qui concerne Pinot, il semble avoir laissé ce soin à un de ses frères, Marc, Jean, Antoine de Boyer qui y décède en 1779 y étant « à demeure ».

Domaine de rapport plus que d'agrément, Pinot ne possède pas les atouts et les charmes du château de « Maniban » plus proche de Toulouse, baigné par la Garonne, bordé d'un immense parc. Le fils de Bertrand-Bernard de Boyer-Drudas, Louis, Emmanuel de Boyer, marquis de Sauveterre, y a mené « une vie princière » d'après Bertrand Lavigne, durant une trentaine d'années, à la veille de la Révolution où il aurait perdu ce château « sur un coup de carte » au profit de A. Dutrey.

B.-B. de Boyer-Drudas décède à Toulouse le 22 février 1793, âgé de 96 ans. La Révolution naissante a balayé les particules et changé les noms des rues : dans son

acte de décès, il n'est plus que « le citoyen Bertrand Bernard Boyer Drudas » habitant rue de... « l'Égalité »

Sa fille Marie, Gabrielle hérite alors de Pinot. Mariée en 1744 à François, Marie, Louis de Resseguier, conseiller au parlement, elle appartient à la noblesse la plus fortunée. Non seulement, lors de son mariage, elle reçoit une dot fort conséquente : 150 000 livres en louis d'or ou en écus et 72 960 livres en rentes, mais en plus elle entre dans une famille déjà très riche.

Les parlementaires s'allient ainsi entre eux et les fortunes croissent d'autant. B.-B. de Boyer-Drudas avait pour épouse Marthe de Cambon, également fille de magistrat. Les enfants du couple Resseguier – de Boyer-Drudas suivront cette tradition.

Le fils, Louis, Emmanuel, Elisabeth de Resseguier épouse en 1793, Angélique, Louise, Elisabeth de Chastenet de Puységur fille de Barthélémy, Athanase, maréchal de camp et de Charlotte Petit de Pettival. La fille, Rosalie, Thérèse, Bruno de Resseguier prend pour époux en 1771 « Seigneur Jean-Joseph Daguin, président au parlement de Toulouse fils de Jean, Joseph aussi président et de haute et puissante dame Marie, Louise de Seguy » elle-même fille de Géraud de Seguy, seigneur de Beauzelle et coseigneur de Blagnac.

Jean, Joseph Daguin, baron de Launac, membre de l'Académie des Jeux Floraux, collectionneur d'œuvres d'art, président de la Chambre des Enquêtes puis président à mortier du parlement de Toulouse, a été un des personnages les plus influents de la fin du XVIII^e siècle. Ce qui lui vaut, sous la Terreur, son incarcération à la prison de la Visitation à Toulouse et sa montée sur l'échafaud à Paris le 14 juin 1794. Un de ses biographes raconte que « le sentiment de dignité ne l'abandonna pas lorsque, traduit devant le Tribunal révolutionnaire, il fut interrogé par Fouquier-Tinville, sans daigner lui répondre, il se retourna et s'achemina vers l'échafaud à la suite de ceux dont la condamnation était déjà prononcée ».

Nous avons relaté ce fait car il montre le caractère de Jean, Joseph Daguin et touche de très près Rosalie, Thérèse de Resseguier, la future propriétaire de Pinot.

En effet, Marie, Gabrielle de Boyer, veuve depuis 1769, douloureusement affectée par la mort de son fils en août 1801 à Paris, fait écrire un codicille par « une personne de confiance » le 28 novembre 1801. Après l'avoir signé, elle le remet à Maître Monna « cousu tout autour avec du fil blanc (...) et scellé en deux endroits avec de la cire (...) noire... » Le lendemain de son décès survenu le 19 janvier

1802, sa fille, Madame veuve Daguin, accompagnée de ses neveux mineurs, Athanaze, Marie, Emmanuel, Adrien, et Bertrand-Bernard, Marie, Jules de Resseguier et de leur curateur, se rend chez le notaire pour l'ouverture du testament. Marie, Gabrielle de Boyer favorise Adrien, l'aîné, mais, l'héritage étant si important, Jules « l'autre petit-fils également bien aimé » en reçoit largement pour subvenir à ses besoins.

L'inventaire et l'évaluation du mobilier, tapis, tableaux... contenus dans l'hôtel particulier demande six séances à M^e Monna avec témoins et surtout experts.

A Madame Bruno, Thérèse, Rosalie Daguin «ayant renoncé pour aider à l'arrangement des affaires de ses enfants au logement qu'elle avait dans leur maison», sa mère « assigne » son propre appartement avec « le droit d'habitation » étendu « aux boutiques et arrière-boutiques qui sont en dessous... » ainsi que « le domaine de Fronton et celui de Pinot avec toutes leurs appartenances et dépendances, parmi celle de Pinot sont compris le grand pré et les portions du ramier de Blagnac ». Elle lui lègue également un diamant, un uchau au moulin du Bazacle, quatre contrats de rente et «une pendule en forme de lyre » qu'elle tenait de quelqu'un qui lui était cher.

Sous l'Ancien Régime, posséder une horloge ou une montre était un luxe réservé aux riches aristocrates. Preuve de l'importance d'un tel objet : Marie, Gabrielle de Boyer, en signe de « reconnaissance » et « d'attachement », donne sa montre à Poitevin Peitavi, exécuteur de ses dernières volontés.

Le 9 avril 1802, M^e Monna avec ses témoins continue l'inventaire des biens en se rendant à Pinot où il rencontre, Jean Pouvillon, régisseur du domaine. Celui-ci, lui remet le montant de la vente du blé qui était dans le grenier au moment de la mort de « Dame Boyer veuve Resseguier ».

Les bestiaux et les instruments de labourage appartenant « en toute propriété» aux divers métayers, il fait connaître « que dans tout le domaine il n'y a pas autre chose mobilière appartenant à la succession que les objets suivants à savoir :

- à la métairie de Raspide un troupeau de 113 brebis ou moutons et 30 agneaux de l'année
- à la métairie de Pinot, 68 brebis ou moutons et 32 agneaux.
- à la métairie de Bordeneuve 56 brebis ou moutons et 28 agneaux »

Dans le château lui-même, le notaire trouve des cuves, un fouloir, des barriques, des comportes, du blé mais aussi deux armoires, un prie-dieu, deux lits aux « rideaux mangés par les rats », deux paires de chenêts et surtout « une chaudière » témoin sans doute d'un passé où le confort de l'eau chaude pour le bain avait sa place en ce lieu.

Objets dérisoires dans un Pinot abandonné !

Marie, Gabrielle de Boyer a certainement dédaigné ce château en tant qu'habitation, même temporaire, lui préférant l'hôtel des Resseguier ou celui de son père à Toulouse dans le quartier animé près de la « place Sainte Scarbes ».

L'attitude de sa fille ne diffère pas. Rosalie, Thérèse de Resseguier épouse puis veuve de Jean, Joseph Daguin, après avoir habité rue Croix-Baragnon avec ses deux fils, s'installe rue des Nobles dans la maison léguée par sa mère et ayant appartenu à son grand-père maternel, B.-B. de Boyer-Drudas.

Pinot a vu ces « dames » venir en voiture à chevaux, au moins une fois par an, soit une dizaine de fois chacune, vers la fin de l'été, passer une heure ou deux pour recevoir des mains des métayers leur part de récoltes !...

Lorsque Rosalie de Resseguier décède en novembre 1812, ses fils Pierre, Gabriel, Jean, Marie, Joseph, Auguste et Henri, Bernard, Emmanuel Daguin se partagent l'héritage en « désirant conserver l'union et la bonne amitié qui règne » entre eux. Après s'être équitablement « accordés » sur le mobilier, les contrats et les créances de la succession de leur mère, ils font procéder par le sieur Bedel, géomètre à « l'arpentement de l'entier domaine de Pinot et de ses dépendances situé dans les communes de Blagnac et de Cornebarrieu ». Puis, le 16 juin 1813, devant M^e Amilhau, ils divisent ce domaine qui « se compose d'un château et de trois métairies appelées Pinot, Raspide et Bordeneuve » en deux lots « en observant les commodités et les avantages respectifs » afin de ne pas les « déprécier ». Pour « égaliser » au mieux les deux lots dont les superficies sont encore exprimées en arpents, « il a été nécessaire de diviser certaines pièces de terre » et même le bois et d'en marquer les nouvelles limites par un fossé.

Le château se trouve dans le premier lot, les métairies de Raspide et de Bordeneuve dans le second. Aux champs, vignes, bois, prés du premier lot s'ajoute un contrat de constitution de rente pour que l'égalité soit parfaite. Les lots formés, les deux frères procèdent « au tirage au sort au moyen de deux carrés de papier sur l'un desquels

était écrit premier lot et sur l'autre second lot. Après les avoir pliés et baladés dans un chapeau », le premier lot est « sorti » par Emmanuel, le second par Auguste. Ils répartissent les cuves, comportes et « autre vaisselle vinaire » en deux parts égales. Ils règlent les problèmes de passage et de servitude sur les chemins du domaine ainsi que l'acquittement des contributions et la répartition des récoltes pour la première année.

N'ayant pas la fibre campagnarde ou cédant à la mode de l'époque – au château du village, les nobles de robe ont disparu au profit d'un Général d'Empire, Dominique Compans – les deux jeunes hommes s'empressent de vendre le domaine, Emmanuel dès janvier 1814, et Auguste, parti à Paris, un an après.

Les Viguerie

Guillaume, Marguerite, Charles Viguerie, docteur en chirurgie, âgé de 35 ans, se porte acquéreur des deux parts des frères Daguin. A nouveau, le domaine de Pinot appartient à un seul propriétaire mais celui-ci n'a aucun lien de parenté avec les de Boyer.

Le 29 janvier 1814, devant M^e Amilhau, Emmanuel Daguin vend à Charles Viguerie ce qui faisait partie de son lot consistant « en une maison de maître (il n'ose pas la qualifier de château !), bâtiment pour le bordier, greniers, écuries, granges, selliers, terres labourables, prés, bois et vignes de contenance en total d'environ 79 ha 4 ares (...) un troupeau de bêtes à laine de 59 têtes et une jeune mule (...), cuves, barriques, comportes... » Les bestiaux de labour, les charrettes, les outils aratoires « ne sont point compris dans la présente vente attendu qu'ils appartiennent au bordier ou colon ».

Emmanuel Daguin fait remarquer et inscrire dans l'acte de vente que « la commune de Blagnac ou ses habitants prétendent avoir un droit de dépaissance sur le Grand Pré de Boyer ». Il promet de remettre à M. Viguerie « tous



Charles Viguerie.

les titres, papiers et documents qu'il pourrait avoir relatifs à ce prétendu droit », sans être convaincu que les Blagnacais peuvent encore y faire paître leurs bêtes.

Cette clause rappelle ce qui avait été obtenu de Nicolas de Voisins en 1470. A la manière dubitative dont Emmanuel Daguin émet ce droit, il semble que les habitants de Blagnac « l'aient oublié » au temps des seigneurs et des barons.

Le montant de la vente s'élève à la somme de 80 000 francs que Charles Viguerie paie en deux fois : 35 000 francs le jour même et 45 000 deux mois après.

Le 25 janvier 1815, il achète « les deux métairies appelées l'une Raspide située dans la commune de Blagnac et l'autre Bordeneuve » à Cornebarrieu « avec tous les biens en dépendant » et qui correspondent au deuxième lot « échu » à Pierre, Marie, Gabriel, Jean, Joseph, Auguste Daguin, le « frère aîné ».

Le prix est le même, mais Charles Viguerie mettra quatre ans pour s'en acquitter « en numéraire métallique et en bonnes pièces d'or et d'argent ».

Lors du premier achat en 1814, Charles Viguerie cumule les fonctions de chirurgien en chef des hôpitaux toulousains et de professeur à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Toulouse. Son père, Jean Viguerie, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, fait partie des pionniers de la « grande chirurgie et pratique, à la fin du XVIII^e siècle, les premières démonstrations anatomiques ».

Sa mère, Marguerite, Louise Cazaubon, était la fille d'un « démonstrateur royal de chirurgie et lieutenant du Premier chirurgien du roi ».

Guillaume, Charles ne va pas trahir son ascendance, bien au contraire. Sa carrière part en flèche dès 1800 : chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques à 21 ans, chirurgien en chef deux ans après, professeur en 1808.

Lors de la bataille de Toulouse en avril 1814, il soigne les blessés français et anglais et fait « l'admiration de ses collègues du Médical Service des armées de Sa Majesté, non seulement pour son anglais parfait, mais surtout pour ses grandes compétences chirurgicales ». Il recevra la décoration du Lys le 14 juin 1814 et la Légion d'Honneur en 1846.

Il habite à Toulouse, rue Tripières-Vieilles qui prendra son nom après son décès en 1855, dans la demeure affectée à son père et sur la porte de laquelle une plaque a été apposée. Il ne néglige pas pour autant le domaine qu'il vient d'acquérir. Pinot va retrouver avec lui une certaine « splendeur » tout en gardant sa vocation essentiellement agricole.

Ce n'est peut-être qu'une hypothèse fortement étayée pourtant par « les améliora-

tions faites au dit-domaine » signalées lorsque le Docteur Viguerie fait donation de Pinot à son fils adoptif : Charles, Etienne Domengeau-Viguerie *.

En effet, tout en restant dans la même famille, Pinot change de propriétaire le 12 avril 1837 lors du contrat de mariage entre Charles, Etienne Domengeau-Viguerie et sa cousine Louise, Caroline Viguerie fille de Bernard, Pascal Viguerie, banquier.

A cette occasion Guillaume, Charles Viguerie fait donation au futur époux « du Domaine de Pinot et biens en dépendant situé dans les communes de Blagnac et Cornebarrieu composé d'une maison pour le maître et bâtiment pour l'exploitation, jardins, prés, bois, vignes et terres labourables avec les bestiaux de labour et de croît, troupeaux et les immeubles par destination qui y sont attachés... » et dont le revenu annuel s'élève à 6000 francs.

Pinot permet ainsi à Charles, Etienne Domengeau-Viguerie de vivre en rentier. Il n'a pas embrassé la carrière médicale ni aucune autre d'ailleurs. Il prend part aux affaires blagnacaises en tant que conseiller municipal « élu » en 1852 sous le Second Empire.

Les Malidat

L'hypothèse du renouveau de Pinot avec les Viguerie se confirme dans l'acte de vente du 11 novembre 1867.

Jean, Etienne Petit, François, Charles Malidat et son épouse Marie, Jenny, Coralie Petit achètent conjointement ce domaine « composé » d'un château (...) de tout le mobilier qui (s'y) trouve (...) de 14 orangers en caisse... » pour la somme de 200 000 francs.

Ces nouveaux propriétaires viennent de Goyrans et de Gargas. Les Petit, père et fille, vendent tous leurs biens situés dans cette localité pour acquérir le domaine de Pinot. Charles Malidat reçoit de son père, Raymond, maire de Goyrans « une pension annuelle et viagère de 4000 francs ».

Dans le recensement blagnacais de 1872, Jean Petit, alors âgé de 61 ans, habite le château avec dix-sept personnes dans les autres bâtiments : deux maîtres-valets, un roulier, un jardinier, un laboureur, leur femme et leurs enfants.

* sa mère Joséphine, Elisabeth Domengeau qui a perdu son père et son grand-père en Vendée à la bataille de Cholet le 17 octobre 1793, réside à Lille en 1837 et n'assiste pas au mariage de son fils.



Une vue insolite de la cour d'honneur (coll. Père Michel de Saint-Sernin)

Dans l'acte de vente, Charles, Etienne Domengeau-Viguerie ne fait aucune allusion au droit de « dépaissance » dont jouissent les Blagnacais sur le Grand Pré de Boyer. Cette omission, sans doute involontaire, provoque un sérieux différent entre la commune de Blagnac et les propriétaires.

Le 21 juin 1874, le garde-champêtre leur dresse un procès-verbal « pour dépaissance d'un troupeau de bêtes à laine » sur cette pièce de terre portée sous le numéro 130 de la matrice cadastrale* et confrontant « sur deux aspects à chemin public et aux autres à la propriété du sieur Boussac (propriétaire de Carrière) et des héritiers Flottard (propriétaires d'Uzou). M. Petit et M. et Mme Malidat portent l'affaire au tribunal de simple police qui leur signifie que « la commune serait propriétaire de la dite pièce de terre ou que tout au moins les habitants auraient un droit de vaine pâture sur la propriété dont il s'agit ».

Devant cette situation, ils écrivent au Préfet disant que rien de tel n'est inscrit dans

* Ce pré que nous ne pouvons situer avec exactitude, devait se trouver à proximité de la route de Grenade.

l'acte de vente, que « la prairie dont il s'agit qui est close fait obstacle à l'existence de ce droit » et qu'enfin la commune ne peut montrer aucun titre.

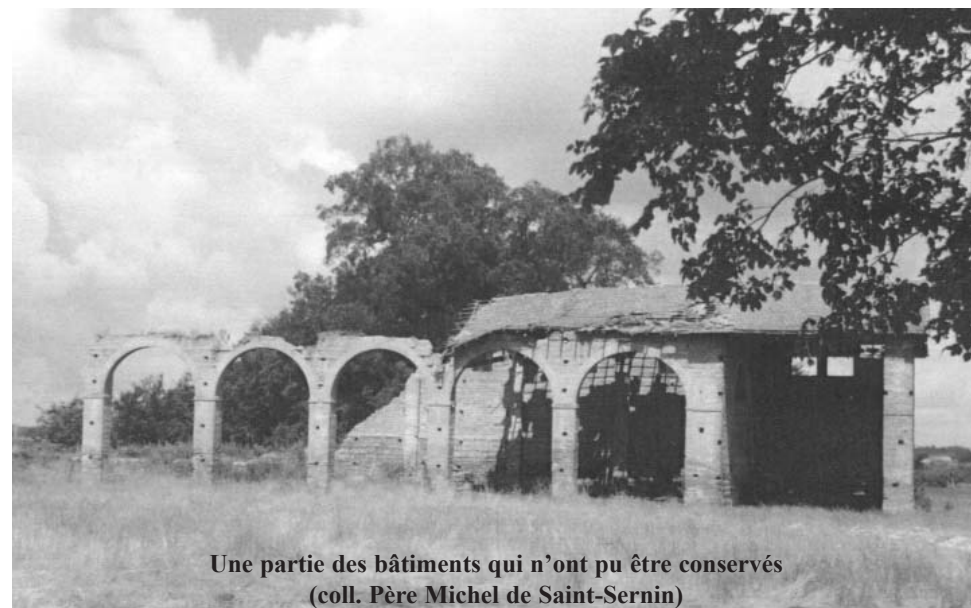
La préfecture envoie leur lettre, en janvier 1875, à la mairie de Blagnac pour être mise « sous les yeux du conseil municipal ».

La polémique s'arrête là et ce droit vieux de 400 ans tombe définitivement dans l'oubli, du moins à notre connaissance.

Charles Malidat et son épouse transmettent le domaine de Pinot à leurs enfants. Les terres continuent d'être cultivées par les métayers qui se succèdent, mais « le château », une fois de plus délaissé, se délabre peu à peu.

Le CESDA

En 1945, Raymond, Marie Malidat, fils de François, Charles et de Marie, Jenny, Coralie Petit, alors âgé de 76 ans, célibataire, cherche en accord avec sa sœur, à se défaire « utilement » du domaine de Pinot dont il a hérité de ses parents mais qui lui pèse un peu. Pris continuellement par sa carrière dans les Assurances terminée comme directeur de « La Prévoyance », il a négligé l'entretien de Pinot. Sur les conseils de M^e Camps, il fait donation du domaine à « l'Association d'Utilité



Une partie des bâtiments qui n'ont pu être conservés (coll. Père Michel de Saint-Sernin)



La Maison d'Enfants de Pinot
(Coll. Père Michel de Saint-Sernin)

Publique des déficients auditifs » (devenue CESDA : Centre d'Education Spécialisée pour Déficiants Auditifs) rue des Trente-Six Ponts à Toulouse.

A son décès survenu le 19 avril 1955 et après enquête préfectorale, l'Institution peut prendre possession de Pinot.

Le 7 mars 1956, son conseil d'administration dont M^e Camps faisait partie, décide d'accepter ce legs malgré la clause stipulant « l'interdiction d'aliéner pendant une période de cent ans ».

Les administrateurs n'envisagent pas « d'exploiter directement la propriété qui est en fermage pour un revenu de six à sept mille francs par an » mais pensent utiliser « le château, sa garenne, jardins et dépendances » comme lieu de « promenade des jeudi et dimanche ».

Pinot accueille donc ces jours-là les jeunes déficients auditifs accompagnés par les religieuses qui en ont la charge. L'état des bâtiments, si bien décrit par Lucien Gratté dans le numéro 21 de notre revue, ne semble pas permettre de plus longs

séjours.

D'ailleurs inutile d'entrer. Les rares promeneurs et surtout les chasseurs se rendent vite compte de la désolation de ces lieux déserts : pigeonier en ruine, nombreuses constructions vides et branlantes... Certains pensent même que Pinot n'a plus de propriétaire !

Le réveil va sonner en 1968. Cette année-là, le CESDA loue le domaine à la Congrégation des Pères de Timon-David, fondée à Marseille en 1847. L'idée de l'un d'eux, le Père Michel de Saint-Sernin, est d'en faire une maison d'accueil pour de jeunes garçons en difficulté.

Mais avant la réalisation d'un tel projet de très gros travaux sont nécessaires : il faut démolir, consolider, construire, aménager... Le financement est assuré durant quelques mois par l'Abbé Bertaine, directeur de l'école du Ferradou, ensuite la Congrégation de Timon-David prend le relais.

La ferme toute proche est rasée ainsi que les restes de l'orangerie et le hangar aux hautes et belles arcades trop dangereuses. Les grands ducs s'étaient appropriés l'intérieur du château, il est facile d'imaginer l'état de saleté dans lequel ces beaux oiseaux l'avaient mis !

Malgré toutes les difficultés, les nombreux atouts du domaine de Pinot valent la



Quelques pensionnaires de la Maison d'Enfants
(coll. Père Michel de Saint-Sernin)

peine de fournir des efforts. Sa situation centrale le met à « 10 km de Toulouse, 6 km de Purpan et de Colomiers, 4 km de Sud-Aviation, de l'Aérogare et de Blagnac ». Ses 126 hectares de prés, cultures, landes et bois offrent un remarquable cadre de verdure. La maison de briques rouges « très représentative de la région toulousaine, avec un corps central de 50 m de longueur à deux niveaux et deux ailes à un seul niveau longues chacune de 46 m encadrant avec une imposante grille ouvragée une élégante cour intérieure » permet de loger facilement les enfants et leurs éducateurs.

Après les gros travaux, l'aménagement des locaux se fait justement en fonction de cet accueil. Dans le bâtiment principal, au rez-de-chaussée un couloir distribue six pièces dont une de 51 m², des sanitaires, une grande salle de 130 m², une chaufferie et des réserves, un bel escalier accède au premier étage où un couloir dessert cinq pièces et des sanitaires. Dans l'aile Ouest se trouvent une grande pièce, un couloir central, deux petites chambres, des ateliers et des réserves. Les combles ont été aménagés en sanitaires et en huit petites chambres dotées chacune d'un lavabo. L'aile Est, en simple rez-de-chaussée, ne présente que deux chambres, une grande pièce, des réserves et une chapelle dont l'emplacement diffère de celui de l'ancienne qui devait se trouver dans le château lui-même.

De 1969 à 1983, la Maison d'Enfants de Pinot « alliant aux charmes des vieilles maisons, les avantages de la vie moderne – cuisine au propane et chauffage central – reçoit comme prévu, une cinquantaine de garçons défavorisés de six à dix-huit ans. Encadrés par leurs éducateurs et par le Père Michel de Saint-Sernin, ils y trouvent le calme, le réconfort, l'éducation, la détente, les loisirs, les sports de plein air.

Durant toutes ces années, une famille de Merville, les Cadamuro, exploitent



Pinot, complexe sportif (photothèque municipale)

les terres qui produisent du blé, de l'orge, du colza et quelque peu de sorgho.

La commune de Blagnac

En décembre 1983, les lieux étant libres, la Ville loue le domaine de Pinot au CESDA dans le but d'y créer une structure susceptible d'accueillir les enfants en période de vacances, le loyer annuel s'élevant à 50 000 francs.

Elle entreprend de nouveaux travaux : réfection de la toiture, drainage , etc...

Trois années plus tard, le centre aéré ayant parfaitement fonctionné, la ville de Blagnac décide « de se porter acquéreur de ce domaine qui présente un intérêt incontestable pour l'installation d'un complexe de loisirs et de plein air ».



Pinot et le chantier en mars 2003.

Malheureusement le CESDA ne peut consentir à cette vente, étant dans l'obligation, selon la clause du legs, de conserver ce domaine pendant 100 ans. Le 27 septembre 1985, le conseil municipal prend la décision de l'acquérir par voie d'expropriation. Le CESDA, obligé de s'incliner, négocie au mieux l'indemnisation.

Les aménagements sportifs voient le jour et, jusqu'en 2002, enfants et adultes, apprécient cet ensemble aujourd'hui disparu. Seul, le centre aéré fonctionne encore. A côté des bâtiments gigantesques conçus pour l'Airbus A380, le château d'un autre âge, sa prairie et son bois classé, semblent faire partie du décor d'un conte de fée.

Tour à tour, demeure de seigneurs et de barons, de bourgeois et de rentiers, royaume des jeunes et des enfants, domaine agricole, complexe sportif, Pinot que seras-tu demain ?...

Suzanne Béret
(avril 2003)

SOURCES

- Archives municipales de Blagnac :

Série D : 1D35 – 1D36

3D24

Série F : 1F1

Série G : 1G1 – 1G4 –1G5 –1G6

2G6 –2G7 –2G22

Série R : 1R42

Registres paroissiaux

- Archives municipales de Toulouse

Etat civil

Annuaire de la Haute-Garonne

- Archives départementales de la Haute-Garonne

Série Q : 187Q3 – 187Q18

Série 3E : 3E5854 (M^e Moncassin 7 –12-1744)

3E28631 (M^e Corail 29-04-1771)

3E20995 (M^e Monna 30 niv. an X)

3E27420 (M^e Amilhau 16-16-1813)

3E27421 (id 29-01-1814)

3E27425 (id 22-01-1815)

3E21058 (M^e Ollier 12 -04- 1837)

3E31466 (M^e Dupuy 5-07-1865)

3E26717 (M^e Dubois 11-11-1867)

BIBLIOGRAPHIE

CORRAZE (abbé Raymond) « Lardenne, gardiage de Toulouse ». Ed. Vidal, Montauban 1939.

FRECHE (Georges), "Toulouse et la Région Midi-Pyrénées au siècle des